

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du mardi 13 octobre 2020**

**L'an deux mille vingt, le mardi treize octobre à partir de vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni par mesures exceptionnelles liées au COVID -19 à la Maison des Fêtes et de la Culture de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

### **Etaient présents :**

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, CONCHERI Sarah, DEBESSAT Véronique, DELBE Teddy, DORE Nadia, EL OMARI Abdulhak, FARRUDJA Anne Marie, GALLOIS Nadine, GENAY Jacqueline, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LEMOINE Mickaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, MAUSOLEO Corinne, PILLER Christian, PETITDEMANDE Monique, SASSETTI Evelyne, SAUVANET-ARCHENT William, VAUTRIN Frédéric.

### **Avaient donné procuration :**

Monsieur Xavier DUCRET à Monsieur Olivier MARTET, Madame Laetitia SCHLEGEL à Monsieur William SAUVANET-ARCHENT, Monsieur Marc MEYER à Monsieur Christian PILLER.

### **Etait excusé :**

Monsieur Francis LARDIN

Monsieur le Maire débute la séance en répondant à la question écrite formulée par Madame Anne Marie FARRUDJA quant au représentant de la Commune au Conseil D'Administration de l'association Entr'Aides chômeurs. Monsieur le Maire indique que, conformément aux statuts en vigueur le Maire étant membre de droit, il a désigné Madame Nadia DORE comme représentante de la Commune. Madame DORE intervient en indiquant qu'elle n'a pas été destinataire de l'invitation à la dernière réunion.

**Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 09 septembre 2020.

Le compte rendu est approuvé à 22 voix pour et 4 abstentions.

### **01. Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Lunévillois**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune dispose d'un représentant au conseil d'administration de la Mission Locale du Lunévillois.

Les membres du Conseil d'Administration vont être renouvelés prochainement, aussi il convient de désigner le représentant pour la Commune de Blainville sur l'Eau.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur William SAUVANET-ARCHENT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent la proposition de Monsieur le Maire à 22 voix pour et 4 abstentions.

## **02. Subvention exceptionnelle ACBD Omnisports**

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'ACBD Omnisports.

Ce montant correspondant à une aide supplémentaire au titre de l'exercice 2019.

Après explication, les membres du Conseil Municipal valident le versement de la subvention exceptionnelle pour un montant de 1 000 euros à l'association ACBD Omnisports à l'unanimité des votants (Messieurs Christian PILLET et Mickaël LEMOINE ne prennent pas part au vote).

## **03. Tarification concert des Dirty Deep**

En marge du festival musical Nancy Jazz Pulsation, la Commune organise un concert des Dirty Deep le vendredi 16 octobre à la MFC.

Tout d'abord, Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral en cours jusqu'au 15 octobre et espère que cette manifestation pourra être maintenue. Il rappelle également que les communes sont tenues d'appliquer et d'informer sur les règles sanitaires en vigueur. Aussi si des représentants d'association ont des contestations à formuler, il les invite à s'adresser aux services de l'Etat compétents. Monsieur le Maire rappelle le principe de prudence qui doit s'appliquer à tous. Les responsables associatifs doivent également respecter les règles et les faire respecter. A défaut, Monsieur le Maire indique qu'il se verrait contraint de prendre toutes mesures nécessaires.

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à fixer la participation du public comme suit :

Entrée 10 euros, 5 euros pour les moins de 16 ans.

Après explication de Madame Nadine GALLOIS, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à fixer les tarifs pour le concert à venir à 10 euros et 5 euros pour les moins de 16 ans, à 22 voix pour et 4 abstentions.

## **04. Ressources Humaines – Ouverture de poste**

Monsieur Olivier MARTET indique qu'un agent du service hygiène et propreté, placé sur un emploi permanent d'adjoint technique 35/35<sup>ème</sup>, est parti à la retraite le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Suite à un congé de maladie ordinaire, cet agent a assuré son service à temps partiel thérapeutique à raison de 50% depuis juillet 2019. Il est aujourd'hui nécessaire de recalibrer son poste d'agent de restauration occupé actuellement par un agent en contrat aidé de droit privé.

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020 :

- Fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial 35/35<sup>ème</sup> ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial 20/35<sup>ème</sup>.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal valident les modifications du tableau des effectifs proposées à 22 voix pour et 4 abstentions.

## **05. Ressources Humaines – Convention type bénévolat**

Afin de permettre le recrutement de collaborateurs occasionnels bénévoles, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention

type jointe pour le recrutement de collaborateurs occasionnels bénévoles.

Monsieur le Maire explique que ce type de convention est utilisé en marge de tout circuit judiciaire, par exemple, afin de faire procéder au nettoyage de la commune aux personnes qui se sont rendues coupables d'incivilités ou de dégradations sur la commune.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de recours à des collaborateurs bénévoles à 22 voix pour et 4 contre.

## **06. Urbanisme – Modification simplifiée du PLU**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-36, L153-37 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal en date du 21 octobre 2019 engageant la modification du PLU ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2020 prescrivant la mise à disposition du public relative à la modification du PLU ;

Vu la décision n°MRAe 2020DKGE21 de ne pas soumettre à évaluation environnementale la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Blainville sur l'Eau ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L153-43 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de :

- Décider d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- Dire que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.
- Dire que conformément aux articles L.153-21 et suivants et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Blainville sur l'Eau aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture (Direction Départementale des Territoires).
- Dire que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires que :
  - à compter de sa réception en préfecture.
  - après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal). La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en Mairie.

La délibération correspondante accompagnée du dossier de PLU modifié qui lui est annexé sera transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet).

Monsieur Hervé LAHEURTE indique que suite à la mise à disposition du public, aucune remarque relative à la modification du PLU n'a été formulée.

Après explication, les membres du Conseil Municipal à 22 voix pour et 4 abstentions:

- Décident d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- Disent que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.
- Disent que conformément aux articles L.153-21 et suivants et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Blainville sur l'Eau aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture (Direction Départementale des Territoires).

- Disent que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires que :
  - à compter de sa réception en préfecture.
  - après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal). La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en Mairie.

### **07. Finances – Décision modification budget annexe**

Dans le cadre du budget POLE JEUNESSE, et malgré le ralentissement de l'activité périscolaire lié à la pandémie de COVID-19, de nombreux remplacements ont dû intervenir cette année afin de pallier l'absence de plusieurs agents en longue maladie ou en congés maternité.

Pour ces raisons, il est proposé de prévoir 10 000 € de crédits supplémentaires au chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés – afin de prendre en charge les rémunérations des agents jusqu'à la fin d'année.

Ces dépenses sont compensées par une réduction de crédits non utilisés au regard de la crise sanitaire.

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Fonction	Montant	Article (Chap.) - Fonction	Montant
60623 (011) - 421 : Alimentations	- 3 000,00		
6184 (011) - 421 : Versements à des organismes de formation	- 4 000,00		
6247 (011) - 421 : Transports collectifs	- 3 000,00		
64131 (012) - 421 : Rémunération	6 000.00		
64138 (012) - 421 : Autres indemnités	4 000.00		
	<b>0,00</b>		

<b>Total dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal valident la décision modificative n°1 du budget annexe à l'unanimité.

### **08. Finances – Décision modification n°3 budget Commune**

Dans le cadre du budget COMMUNE, des arbitrages budgétaires sont proposés afin d'ouvrir des crédits supplémentaires pour le projet de modernisation de l'éclairage public :

- Mise en place d'éclairage LED sur les passages piétons – 16 500 €
- Enfouissement du réseau d'éclairage public rue des écoles – 6 000 €

Il est rappelé que 102 000 € de crédits étaient prévus pour le remplacement des points lumineux en LED sur le centre-ville.

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Fonction	Montant	Article (Chap.) - Fonction	Montant

2031 (20) - 822 : Frais d'études	- 10 000,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de fonct.	8 500,00
21534 (21) - 816 : Réseaux d'électrification	6 000,00		
2158 (21) - 814 : Autres install., matériel et outillage	16 500,00		
2188 (21) - 022 : Autres immobilisations corporelles	-2 000,00		
2188 (21) - 321 : Autres immobilisations corporelles	-2 000,00		
	<b>8 500,00</b>		<b>8 500,00</b>

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction	Montant	Article (Chap.) - Fonction	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'investissement	8 500,00	73223 (73) - 01 : Fds de péréquation des res.	2 500,00
615231 (011) - 822 : Voiries	- 6 000,00		
	<b>2 500,00</b>		<b>2 500,00</b>

<b>Total dépenses</b>	<b>11 000,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>11 000,00</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Après explication, les membres du Conseil Municipal valident la Décision modificative n°3 du budget Commune à l'unanimité.

### 09. Finances – Admission en non valeur

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur une demande d'admission en non-valeur présentée par le Comptable public pour un montant de 1 448,50 euros.

Ce montant correspond à des frais de garde pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Cette demande est formulée suite à la décision de la commission de surendettement d'effacer la dette du redevable.

Après explication, les membres du Conseil Municipal admettent en non valeur la somme de 1 448,50 euros présentée par le comptable public à l'unanimité.

### 10. Informations et questions diverses

- Remerciements de l'amicale des donneurs de sang pour la mise à disposition de la MFC.
- Communication : un fascicule est en cours d'élaboration reprenant l'ensemble des délégations et des commissions communales et intercommunales. Ce document sera envoyé dès que toutes les instances seront en place. Cet envoi se fera en version numérique prioritairement. Les envois papiers seront limités aux membres qui en font la demande expresse via la liste qui circule.

De même les documents de convocation du Conseil Municipal seront désormais imprimés en demi-format, sans aucune pièce jointe trop volumineuse.

#### ✓ **Animations :**

- Concert des Dirty Deep le 16/10 à la MFC

- Séances de cinéma le 04/11
- Activités CC3M : course orientation, marches, activités au gymnase pendant les vacances, voir sur leur site internet ou directement à l'accueil de la CC3M
- L'exposition avicole prévue prochainement a été annulée compte tenu du contexte sanitaire
- Prochaines manifestations sportives les 22/11 et 13/12 « A vos baskets »
- Cérémonie patriotique le 11/11.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à vingt et une heures.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

le Maire

Le Maire  
  
Olivier MARTET

Olivier MARTET

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 16/10/2020 à 15:41:51  
Référence : 30ae285c2a84bae058fa77be4ad52b26c1c0e176